

## Règlement Intérieur

- 1. Toute inscription au Studio est personnelle, définitive à l'année et non remboursable, sauf en cas de blessure (joindre certificat médical), décès, ou mutation professionnelle.
- 2. Des facilités de paiement pourront être acceptées selon la demande.
- 3. Le Studio sera fermé lors de certaines périodes de vacances scolaires qui seront communiquées préalablement. Les cours adultes comprennent 35 cours, et les cours enfants 32 pour chaque saison.
- 4. Un cours ne pouvant être assuré par le professeur sera rattrapé ultérieurement.
- 5. Les visiteurs et adhérents s'engagent à avoir une tenue vestimentaire décente et appropriée à la pratique de la danse.
- 6. Nous attendons de nos membres qu'ils aient une attitude polie et courtoise les uns envers les autres.
- 7. Les élèves se doivent d'être assidus aux cours pour ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront ni déduites ni remboursées.
- 8. Les visiteurs et adhérents se doivent de respecter les lieux et le matériel.
- 9. Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leur parents durant leur présence à l'école de danse.
- 10.Le Studio n'est en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol.
- 11.Le Studio est non fumeur.
- 12.Le stationnement n'est autorisé que dans les emplacements prévus à cet effet.
- 13. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de conduire prudemment lors vos déplacements aux abord de l'école de danse.
- 14.Le Studio se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future l'image des élèves inscrits, à des fins de communication et de publicité concernant l'image du Studio, sauf si refus préalablement exprimé.
- 15.Les décisions prises par la direction sont irrévocables et sans appel.
- 16. Tout manquement ou non respect d'un des points du règlement intérieur pourra entraîner une exclusion immédiate du Studio, sans préavis ni remboursement.